

PARIS, le 12 Avril 1933

**Ecrans pour réglage des phares.**

Dans notre lettre N° 124.925 du 28 Février, nous vous invitons à envisager l'installation d'une station-service et vous proposons 2 groupes d'appareils pour stations de 5.000 et 10.000 frs.

A la suite des demandes de renseignements complémentaires qui nous sont formulées en vue de l'établissement de l'écran de réglage des phares, nous vous prions de trouver ci-après un tableau vous donnant toutes les indications nécessaires.

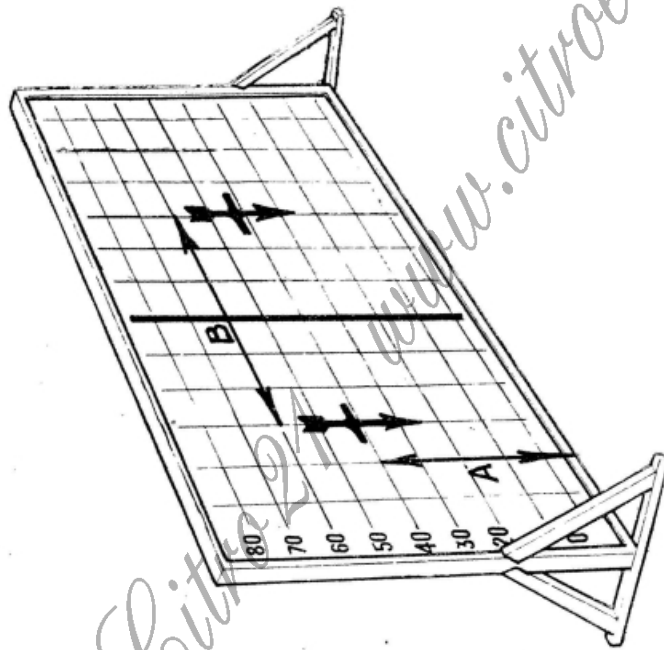
La voiture sera placée perpendiculairement à l'écran et à une distance de 10 mètres de ce dernier; elle sera à vide.

	8 CV	10 CV	15 CV	10 L	15 L	800	1.200	2 T	CAR
A -	0m 78	0m 80	0m 80	0m 78	0m 78	0m 80	0m 80	0m 80	0m 80
B -	0m 785	0m 905	0m 905	0m 785	0m 785	0m 800	0m 800	1m	1m

En ce qui concerne le réglage des "Code" le haut du pinceau lumineux viendra tangenter le trait horizontal correspondant à chaque type de voiture.

P. J. Une planche.

Planche jointe à la note technique N° 183



17415

Mis à disposition par Citroën 24 [www.citroen-rosalie.fr](http://www.citroen-rosalie.fr)